

L'urbanisme à l'échelle communautaire

Le PLUi-H, un document de planification territoriale

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet Habitat programmera les conditions du développement de notre territoire pour les années à venir. Il vise à mettre en cohérence les politiques des communes en matière d'habitat, de développement économique, de mobilité, de préservation des espaces naturels et agricoles, etc.

Il s'imposera à tous, particuliers, entreprises, administrations et servira de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration de travaux, etc.).

Pourquoi un PLUi-H ?

Aujourd'hui nous vivons dans une commune et travaillons dans une autre, nous nous déplaçons pour nos loisirs, nos achats, etc. Répondre aux enjeux liés à l'aménagement du territoire nécessite de dépasser les limites communales.

C'est pourquoi la Communauté de communes a décidé de lancer l'élaboration du PLUi-H. Il est essentiel d'assurer la cohérence du projet de planification urbaine à l'échelle des 17 communes. Les élus communaux et les habitants seront largement associés à la démarche pour partager les enjeux, s'entendre collectivement sur le développement du territoire et élaborer un projet partagé par tous.

Quels impacts au quotidien ?

Le PLUi-H touche à de nombreuses questions de notre vie quotidienne, que l'on soit résidant, actif, retraité, chef d'entreprise... Où est-il possible de construire ? Qu'est-il possible de construire et comment ? Où vont pouvoir s'installer les commerces et les services ? Comment vais-je pouvoir me déplacer sur le territoire ? Quels seront les espaces naturels et agricoles protégés ? ...

17 communes

427 km²

23 000 habitants

9 850 emplois

Le calendrier

2018

Lancement de la procédure en Conseil communautaire

2019

Diagnostic territorial et analyse de l'état initial de l'environnement

2020

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

2021 - 2022

Traduction réglementaire du PADD : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), règlement et zonage

Fin 2022

Bilan de la concertation et arrêt du projet de PLUi-H en Conseil communautaire

2023

Enquête publique et approbation du projet de PLUi-H en Conseil communautaire

+ d'infos

» adresser un mail ou un courrier à l'attention de la Présidente de la Communauté de communes

» écrire vos suggestions dans le registre disponible dans votre mairie ou au siège de la CCPCP

» assister aux réunions publiques et aux ateliers habitants

Votre avis nous intéresse !
Quel avenir pour notre territoire ?